

Promouvoir le multilinguisme et l'apprentissage des langues dans l'Union européenne: l'indicateur européen des compétences linguistiques

2005/2213(INI) - 21/03/2006

La commission a adopté le rapport d'initiative de Manolis MAVROMMATIS (PPEDE, GR), rédigé en réponse à la communication de la Commission sur un indicateur européen des connaissances linguistiques. La commission accueille les propositions de la Commission, estimant que le renforcement et l'extension des connaissances linguistiques constituent un aspect de la qualité des systèmes européens d'éducation et de formation et qu'ils sont essentiels pour la réalisation de la stratégie de Lisbonne. Les membres pensent toutefois que la Commission et le Conseil doivent prendre les mesures nécessaires pour que d'autres langues soient ajoutées aux tests de connaissance linguistique (portant initialement sur les cinq langues les plus enseignées dans l'UE: allemand, anglais, espagnol, français et italien). De leur côté, les États membres sont invités à participer activement à la mise en œuvre et au développement de l'indicateur et à donner une nouvelle impulsion à l'enseignement des langues.

La Commission est également invitée à se montrer plus proactive dans l'information du public sur les avantages de la connaissance de langues étrangères et à aider à promouvoir le multilinguisme.

Enfin, la commission souligne que l'indicateur proposé n'implique pas de dépenses budgétaires supplémentaires et que les dépenses s'inscrivent dans le cadre des programmes existants Socrates et Leonardo da Vinci et du nouveau programme intégré sur l'apprentissage tout au long de la vie. Elle appelle la Commission et le Conseil à prévoir, pour ce dernier programme, les ressources indispensables pour encourager l'apprentissage des langues et demande que les prochaines perspectives financières dégagent un financement suffisant des mesures permettant une pleine utilisation de l'indicateur.